

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 13 décembre 2022

Le Bureau du CST s'est réuni le 13 décembre 2022 de 20 heures 30 à 23 heures .

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Michèle et Jean BEAUDRY, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS, Michel RANSOU

étaient excusés Alain LACASSIE Gégé MAUREL

Françoise POUGET MOLINER était absente

1 NOMBRE DES LICENCIÉS : 138 à fin 2022, 65 adhésions au titre de 2023

2 FINANCES :compte courant : environ 40 000 €

Livret : 21 336 €

Titres : 5 636 €

Une rumeur circule parmi les associations selon laquelle la Mairie leur demanderait une redevance d'occupation de leurs locaux de 1,5 € par mètre carré et par mois. Une association a approché les autres pour monter un front commun contre cette mesure.

Il apparaît que le CST n'a pas été informé officiellement de cette redevance, et qu'il bénéficie d'une convention valable encore un an qui lui garantit la gratuité. Après discussion, il est décidé qu'il serait inutile et nocif d'ouvrir un conflit avec la Mairie sur ce sujet.

3 REMPLACEMENT DU BATEAU : les 7 et 8 décembre, Jean accompagné de Pierre IRIGOYEN, notre mécanicien, se sont transportés à Saint Laurent du Var pour examiner le PLOUF.

Le rapport de Jean, et celui de Pierre IRIGOYEN, illustrés de photos, circulent parmi les membres du Bureau. Si le bateau, dans sa conformation, est très séduisant, cela ne compense pas deux catégories de défauts :

Sur la coque et le pont, tout d'abord, qui montrent des fêlures, des fissures, des infiltrations, des corrosions réclamant d'importantes réparations devant se faire à flot mais aussi à terre.

Sur les deux moteurs ensuite (chacun étant du volume du Perkins de l' Hippocampe), qui appellent un démontage complet pour changement de divers joints d'étanchéité, réfection de boulonnerie oxydée, purge intégrale du circuit de gas-oil pollué par des bactéries, etc... le tout sous réserve de démontage de la mécanique, et de la dépose probable de la cabine, sous laquelle sont placés les moteurs.

Après discussion, décision est prise de renoncer à l'achat du PLOUF.

Le vendeur en sera prévenu au plus vite.

Nous allons continuer à chercher. En cas de succès, il faudra décider quoi faire de l' Hippocampe, le vendre tel qu'il est, si qqun en veut, le vendre en pièces détachées, le détruire (avec possibilité de financement public), ou encore le couler au large, à supposer que cela soit administrativement et matériellement possible.

4 STATIONNEMENT DU BATEAU : le ponton CORDIER accueille les bateaux des plongeurs, de la SNSM, de la Douane, mais aussi, l'été, les jet-skis d'une entreprise de location. Cette entreprise souhaite s'agrandir, et a adressé à la Mairie d' HENDAYE une demande d'occupation élargie sur le ponton CORDIER.

La capitainerie n'a pas trouvé d'autre solution que de déplacer des bateaux de plongeurs, dont l' Hippocampe. Notre nouvel emplacement, de mai à septembre 2023, se situerait au ponton sud, sous Tribord.

5 ACCES AU BATEAU EN VEHICULE : la Mairie d' HENDAYE a donné instruction à ses services de délivrer des autorisations d'accès au ponton de l' Hippocampe pour le déchargement/rechargement du bateau depuis nos voitures.

Finalement, le CST va émettre une demande pour neuf véhicules, selon l'ordre d'arrivée des justificatifs.

Attention ; il ne s'agit pas d'autorisations de stationner chez Tribord, ce qui relève d'une autre procédure, mais simplement d'approcher le bateau, le temps d'y manutentionner nos matériels.

6 COMPRESSEUR : Nicolas le suit depuis le début de l'année, et a conseillé de le déplacer, et de le munir de tampons pour améliorer sa longévité et sa sécurité. Grosse surprise : aucun fournisseur connu ne prend plus en charge le matériel MAKO.

Toutefois, les soupapes de sécurité et les enveloppes des filtres doivent être réévaluées et éventuellement remplacées. Sun va approcher les fournisseurs qu'il connaît pour essayer de trouver des solutions.

Reste à prévoir quelques travaux annexes, mais indispensables : encager la rampe de gonflage (qui ne sera pas déplacée), faire réaliser par Damien HVALA trois chariots de transport/stockage des blocs, enlever le dernier établi de bois contre le mur sud.

7 TIV : habituellement, cela se ferait du 15 décembre au 15 février, mais avec les travaux sur le compresseur, il faut les reporter aux vacances de février. Toutefois, les réévaluées à la SOCEC à Ramonville peuvent intervenir dès à présent.

8 CRENEAUX PISCINES : une notification de nos créneaux piscine 2023 devait nous parvenir. Nous attendons toujours à ce jour.

9 VOYAGES : une discussion rapide fait apparaître le principe d'un voyage proche au printemps (El Gouna en Mer Rouge?), et d'un voyage lointain à l'automne (Cuba ?). A étudier par les responsables des voyages.

10 QUESTIONS DIVERSES :

10-1 TELETHON le 3 décembre 2022 : le repas préparé par Philippe NAUDIN a réuni 25 participants, dont la générosité a permis de verser 165 € au Téléthon.

10-2 DUREE ET CONTRÔLE DES LICENCES : du 15 septembre au 31 décembre de chaque année, les activités du Club sont accessibles aux adhérents de l'année en cours, et aussi à ceux qui ont déposé leur dossier pour l'année suivante. Ce sont, en général, les mêmes personnes.

Mais il arrive que certains se présentent aux activités (surtout en piscine) alors que leur licence n'est plus ou pas encore valable. Le pointage à l'entrée donne une sécurité, qui n'est pas absolue, et on voit passer de temps en temps quelques cas de resquille. Une réflexion est à mener sur ce sujet.

10-3 DISTRIBUTION DU MATERIEL : elle est à présent complète, la liste est à jour.

10-4 ETAT DU MUR MITOYEN AVEC LA MOSQUEE : il y a lieu de relancer la Mairie pour refaire l'enduit.

PERMANENCES A VENIR

17 décembre : Michel PAZOS, Sun WAI SONG et Gérard MIQUEL

Prochain Bureau mardi 3 janvier 2023 à 20 heures

GALETTE DES ROIS le vendredi 13 janvier 2023 à 19 heures30

Dressé le 16 décembre 2022
Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU